avertis. Il a parlé de la néfaste frontière du Traité de Versailles. Il a réclamé l'unité intérieure contre le danger. Il nous faut faire l'union de la nation. (Applaudissements à droite).

M. Emile Borel, député républicain socialiste de l'Aveyron, parle de sa place. Il déclare que lorsqu'il s'agit de politique extérieure le Parlement doit écarter toute préoccupation de politique intérieure.

M. Emile Borel recommande à ses collègues de droite de n'approuver ni la politique extérieure de M. Briand, ni les lois laïques, ni les assurances sociales, de libérer leurs consciences. (Applaudissements à gauche).

M. Bonnevay, député du Rhône, républicain de gauche, relève les propos de MM. Franklin-Bouillon et Frossard reprochant à la majorité de voter contre elle-même en votant pour M. Briand. Vous allez voir cette même majorité maintenir ses votes, en approuvant, une fois de plus, la politique de M. Briand qui est la sienne. La majorité du Gouvernement veut une politique de paix conforme aux sentiments de prudence et de bon sens de la grande majorité de la population elle-même. (Vifs applaudissements à gauche, sur divers bancs à droite et au centre).

La séance est suspendue à 17 h. 10.

Un incident à propos des grèves de Roubaix

La séance est reprise à 17 h. 45.

M. Beaugrand, député communiste de Paris, reproche au Gouvernement sa politique impérialiste à l'égard de ceux qui, sous les plis du drapeau rouge, ont fait des barricades à Roubaix.

Le Président. — Cela n'a rien à faire avec l'interpellation sur la situation faite aux ouvriers tisseurs.

M. Bracke (député du Nord). — Un *débat spécial a été décidé.*

M. Beaugrand, tourné vers les socialistes, les traite de social-fascistes. Socialistes et communistes échangent des injures et l'orateur communiste parle au milieu des vociférations.

Le Président menace M. Beaugrand de lui retirer la parole.

Le Président rappelle M. Duclos qui, l'invective, à l'ordre avec inscription au procès-verbal. Les pupitres claquent.

M. Beaugrand persistant à parler contre la volonté formelle du Président, celui-ci suspend la séance à 18 h.

M. Beaugrand continue à parler dans le bruit, alors que les sténographes, bien entendu, ont abandonné leurs pupitres.

La séance est reprise à 18 h. 10. Le Président donne la parole à M. Delsol.

M. Duclos demande la parole pour un rappel au règlement. Il reproche au Président de ne pas avoir laissé parler M. Beaugrand.

M. Fernand Bouisson. — Vous faites de l'obstruction systématique. La Chambre a décidé de fixer, mardi, la discussion de l'interpellation de la grève du textile. Aujourd'hui, il ne s'agit que de la présence de M. Briand dans le Cabinet de M. Laval. On ne peut laisser un député discuter de n'importe quel sujet, à n'importe quel moment. (Vifs applaud.).

M. Doriot crie: Les Soviets, les Soviets!

M. Delsol monte à la tribune. Comme les communistes continuent à manifester, le Président rappelle à l'ordre M. Doriot. Si vous prétendez faire de l'obstruction systématique, déclare M. Bouisson, je proposerai la censure. (Vifs applaud.).

M. Doriot proteste contre l'attitude du Président au milieu des clameurs énervées de l'assemblée.

M. Fernand Bouisson a finalement le dernier mot et donne la parole à M. Delsol, député de Paris (Action démocratique et sociale).

La suite du débat sur la politique extérieure

M. Delsol. — La France tout entière est pour la paix, mais la France entière veut aussi sa sécurité. Le député de Paris déclare que s'il y a un parti de la guerre, c'est de l'autre côté du Rhin qu'il faut le chercher. (Applaudissements à droite.)

M. Berthon, député communiste, monte à la tribune. Il constate qu'il y a un gouvernement nouveau bien qu'il ressemble comme un frère au précédent. L'interpellation de M. Franklin-Bouillon est de politique intérieure autant que de politique extérieure, puisqu'on interpelle sur la composition du Cabinet, on peut donc parler du textile du Nord. (Exclamations).

M. Fernand Bouisson. — Ne revenons pas sur une question réglée.

M. Berthon veut d'abord parler de l'amnistie et proteste contre la répression de la grève.

M. Pierre Laval intervient

M. Pierre Laval. — Je viens demander à la Chambre d'accomplir un acte de sagesse. Le Président du Conseil rappelle les derniers votes qui ont soutenu le Gouvernement et l'événement traditionnel à la suite de l'élection du Président de la République. M. Franklin-Bouillon interpelle parce qu'à la suite de cet événement il aurait voulu que le Gouvernement revienne sans M. Briand.

Dans le domaine de la politique extérieure non seulement les députés de la majorité, mais tous les représentants, peuvent être rassurés, nous n'engageons jamais la signature de la France, sans être certains d'avoir l'approbation de la majorité de la Chambre. (Applaudissements sur de nombreux bancs). M. Pierre Laval ajoute que le Gouvernement n'a rien négligé pour assurer la sécurité des frontières.

M. Franklin-Bouillon à M. Pierre Laval. — Je me déclare honoré d'être dans la minorité qui a toujours voté contre M. Briand. Vous n'avez répondu à rien.

M. Pierre Laval. — Vous n'avez rien dit. (Rires).

M. Franklin-Bouillon critique vivement *l'attitude de M. Briand à Genève.*

M. Briand. — Tout ce que vous dites est faux.

M. Franklin-Bouillon. — C'est vrai.

M. Briand. — C'est faux!

La gauche vocifère et des invectives partent à l'adresse du député de Seine-et-Oise.

M. Franklin-Bouillon s'adressant à la *droite:*

— Aujourd'hui, on vous fait peur, on vous menace d'un *ministère de Cartel.* De quel droit faites-vous taire vos hésitations après l'Anschluss? Vous vous êtes laissé tromper et vous vous trompez. On vous le reprochera demain. (Applaud. sur quelques bancs).

Les ordres du jour

Le Président donne lecture des ordres du jour. Le premier ordre du jour est de M. Bascou. Le second ordre du jour de MM. Barety et Pic:

« La Chambre, fidèle à la politique de paix et de sécurité poursuivie par le Gouvernement, approuve ses déclarations, lui exprime de nouveau la confiance exprimée par ses votes des 8 mai et 9 juin derniers, repousse toute addition et passe à l'ordre du jour. »

Le troisième ordre du jour de MM. Pechin et Nominé.

M. Franklin-Bouillon demande l'ordre du jour pur et simple qui a la priorité.

Le Président du Conseil. — Le Gouvernement accepte l'ordre du jour présenté par M. Barety et plusieurs de ses collègues.

Le Gouvernement repousse l'ordre du jour pur et simple et pose la question de confiance.

M. Herriot demande la parole. Notre regret, c'est de penser que M. Briand, dans le Gouvernement actuel, n'a peut-être pas toute l'autorité souhaitable. Nous avons entendu dire que la politique de M. Briand est contrôlée. Le Président du Conseil a dû à sa majorité: Il ne s'agit que d'un problème de majorité, problème pour vous, députés de la droite, mais pas pour nous. Si le Président du Conseil [illegible] notre concours, nous [illegible] (Applaudissements à gauche).

M. Pierre Laval remercie M. Herriot de la netteté de ses explications.

Il est difficile de répondre librement, poursuit M. Pierre Laval, à un discours, comme celui de M. Franklin-Bouillon, mais je puis dire à la majorité, vous n'avez rien à craindre, en plein accord avec le ministre des Affaires étrangères, avec tout le Gouvernement, nous veillons sur l'intérêt de la France. (Vifs applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs). S'il vous plaisait de mettre un terme à votre fidélité au Gouvernement, je n'emporterai de mon passage au pouvoir aucun amertume, mais je vous le dis, dans les circonstances actuelles, il est préférable que le Gouvernement ait la majorité. (Applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs).

L'ordre du jour pur et simple est repoussé

On vote ensuite sur l'ordre du jour pur et simple que repousse le Gouvernement en posant la question de confiance. Il y a *lieu à pointage. Séance suspendue à 19 h.* 50.

La séance est reprise à 20 h. 30. Le Président fait connaître le résultat du pointage.

L'ordre du jour pur et simple est repoussé par 310 voix contre 267. (Applaudissements à droite et au centre).

M. Bascou se rallie à l'ordre du jour de M. Baréty.

Le Président du Conseil. — Le Gouvernement *attache la question de confiance au* vote que vous allez émettre.

M. Evain. — Nous demandons la division après les mots « dans la sécurité ».

Le Président met aux voix la première partie de l'ordre du jour. Elle est rejetée à main levée à une très grosse majorité, ainsi que la fin. Le Président met aux voix par scrutin l'ensemble de l'ordre du jour Baréty. Le scrutin donne lieu à pointage. Séance suspendue à 20 h. 45.

Vote de l'ordre du jour de confiance

La séance est reprise à 21 h. 15. Le Président fait connaître le résultat du pointage.

L'ensemble de l'ordre du jour Barety est adopté par 312 voix contre 269.

La séance est levée à 21 h. 15.

Séance demain matin à 9 h. 30 pour la discussion sur la viticulture.

L'aviateur Paillard succombe aux suites d'une appendicite

Paris, 16 juin. — L'aviateur Antoine Paillard est décédé cette nuit, dans une clinique de la rue Montaglen, où il avait été transporté il y a quelques jours pour y subir l'opération de l'appendicite.

Agé de 35 ans, l'aviateur Antoine Paillard était l'un des pilotes les plus réputés de l'aviation civile. L'entraîneur à motocyclette Paillard avait

(Wide World photos.)
L'AVIATEUR PAILLARD

poursuivi sa carrière dans l'aviation où, après la guerre, il ne tarda pas à se faire un nom. Entré comme chef pilote chez Bernard, c'est à lui que revint l'honneur de mettre au point tous les avions de grand raid qui illustrèrent Assollant, Lefèvre et Lotti, dans la traversée de l'Atlantique, de New-York à Santander; puis, plus tard, Le Brix et Rossi, dans leur voyage à Saïgon, interrompu tragiquement à Rangoun.

Entretemps, Paillard procéda également à la délicate mise au point des hydravions de vitesse destinés à participer à la Coupe Schneider d'hydraviation, appareils dont les essais se poursuivaient encore ces jours derniers.

A la fin de l'année dernière, la maison Bernard ayant construit un nouvel appareil à grand rayon d'action, ce fut à Paillard qu'il fut confié pour s'attaquer au record du monde en circuit fermé.

Accompagné du capitaine Mailloux, il prit son vol au début de l'année d'Oran, pour tenter de battre le record de distance en circuit fermé, qui était à ce moment détenu par les regrettés pilotes italiens Maddalena et Secconi, avec 8.188 kilomètres. Paillard échoua de justesse, approchant le record de 100 kilomètres. Sans se décourager, il se remit en compétition et finalement, en compagnie de l'aviateur Mermoz, chef pilote de l'aéropostale, il réussit pleinement dans sa tentative, bouclant 8.960 kilomètres. C'est du reste ce record que viennent de battre tout dernièrement les aviateurs Doret et Le Brix, en dépassant les 10.000 kilomètres.

Paillard était marié et père d'une fillette. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

LA SÉANCE DU SÉNAT

Paris, 16 juin. — Il est 15 h. 35, lorsque M. Albert Lebrun, qui préside, déclare la séance ouverte.

Dès l'ouverture, M. Léon Bérard, garde des Sceaux, vice-président du Conseil, a la parole pour faire la lecture du message présidentiel, qui est interrompue à plusieurs reprises par les approbations et les aplaudissements de l'assemblée.

M. Albert Lebrun prononce ensuite une courte allocution pour dire l'émotion profonde, plus encore l'indicible tristesse éprouvée à la nouvelle de l'effroyable drame qui s'est déroulé dimanche, au large de l'estuaire de la Loire.

Le Sénat adresse aux familles des innocentes victimes, dont beaucoup étaient de modestes travailleurs, l'expression de ses vives et sincères condoléances.

M. Léon Bérard s'associe, au nom du Gouvernement, à l'hommage qui vient d'être rendu aux victimes de la catastrophe du « Saint-Philibert ». Le ministre indique que le Gouvernement fera son devoir tant pour déterminer les causes de la catastrophe et en rechercher les responsables que pour en éviter le retour.

Après l'adoption de plusieurs projets, la séance est levée à 15 h. 55. Séance jeudi.

Les félicitations du corps diplomatique à M. Doumer

Paris, 16 juin. — M. Paul Doumer, président de la République, a reçu aujourd'hui, à 11 heures, au Palais de l'Elysée, le corps diplomatique qui est venu lui offrir ses félicitations.

M. Pierre Laval, président du Conseil, et M. Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, ont assisté à cette réception au cours de laquelle Mgr Maglione, nonce du Saint-Siège apostolique, doyen du corps diplomatique, a prononcé une allocution dans laquelle, après avoir présenté ses félicitations et ses vœux au nouveau président, il a ajouté :

« Que votre présidence vous apporte toutes les satisfactions désirables, qu'elle ouvre une période nouvelle de bonheur et de prospérité pour votre noble et grand pays, de paix, de concorde et de bien-être pour le monde entier.

» Tels sont les souhaits que nous formulons de tout cœur et que nous vous prions d'agréer. Daigne Dieu les réaliser.

» Que Votre Excellence veuille bien nous permettre de le lui dire que dans l'accomplissement de la très haute mission qui vient d'être confiée à votre sagesse éprouvée, vous pourrez toujours compter sur notre loyale et cordiale collaboration. Le corps diplomatique, envers lequel votre éminent prédécesseur fit preuve, en toute occasion, d'une exquise bonté, est sûr pour sa part de trouver en Votre Excellence la même bienveillance et il se fait un honneur de vous en exprimer dès ce moment sa gratitude. »

LA RÉPONSE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le président de la République a répondu en remerciant :

« Rien ne pouvait mieux correspondre, a-t-il ajouté, à mes propres sentiments que la manière dont Votre Excellence a formulé ses espoirs et ceux de ses collègues en cette circonstance. J'ai, en effet, pleinement conscience que le bonheur et la prospérité de la France sont en corrélation avec le développement des relations de plus en plus assurées entre les Etats, et que le bien-être des peuples, qui dépend si étroitement du maintien de la paix, doit être recherché avec ardeur et persévérance, par tous les Gouvernements.

» Les assurances que Votre Excellence veut bien me donner de la loyale et agissante collaboration des représentants étrangers au succès de cette noble tâche me sont particulièrement précieuses.

» J'en augure de féconds résultats et leur exprime par avance mes remerciements les plus sincères.

» Le corps diplomatique peut être certain qu'il trouvera toujours auprès de moi le meilleur accueil et que, fidèle à la tradition établie par mes prédécesseurs, j'aurai à cœur d'entretenir avec ses membres les relations les plus confiantes. »

M. F. de Fouquières, introducteur des ambassadeurs, a ensuite successivement nommé au président de la République chaque chef de mission qui, lui-même, a présenté le personnel de son ambassade ou de sa légation.

Les fêtes de Notre-Dame de la Garde à Marseille

Les 18, 19, 20 et 21 juin se dérouleront à Marseille des fêtes extrêmement curieuses.

Au sud-ouest de la ville domine une hauteur d'où l'on découvre une étendue qui, avec la Baie de Rio, celle de Naples et le Bosphore, est classée au nombre des plus merveilleux panoramas maritimes du monde.

De bonne heure, les Massaliotes établirent là un poste de veille, puis un fort et un sanctuaire qui, vers le milieu du siècle dernier, devint l'impressionnante basilique actuelle de Notre-Dame de la Garde, où viennent en pèlerins du monde entier: et les fidèles, et les profanes.

Le 21 juin, S.E. le cardinal Maurin, *légat du pape, délégué spécialement* par le Souverain Pontife à cet effet, entouré de prélats et d'évêques ayant à leur tête Mgr Dubourg, évêque de Marseille, couronnera solennellement la vierge d'argent du sanctuaire, descendue exceptionnellement à cette occasion à la cathédrale.

La réponse du Vatican à la note italienne

Rome, 16 juin. — Le Vatican a fait remettre au Gouvernement une quatrième note relative aux organisations de jeunesses catholiques, répondant à la note du Gouvernement italien. Le contenu de cette note n'est pas encore connu. En attendant, plusieurs clubs ont aujourd'hui rouvert leurs portes, à Rome et à Turin.

LE POSTE DE COMMANDEMENT DU COLONEL DRIANT EST CLASSÉ MONUMENT HISTORIQUE

Verdun, 16 juin. — L'ancien poste de commandement du colonel Driant, au bois des Caures, où le grand soldat trouva une mort glorieuse le 23 juin 1916, et qui avait été restauré et transformé en un musée et en un lieu de pèlerinage, vient d'être classé par les Beaux-Arts comme monument historique.

LE COMTE DE SIBOUR EST PARTI POUR UN LONG VOYAGE A TRAVERS L'ASIE

Le Bourget, 16 juin. — Le comte de Sibour a quitté l'aérodrome du Bourget ce matin, à 5 h. 10, à destination de Koenigsberg, première étape d'un long voyage de tourisme à travers l'Asie.

Le comte de Sibour, qui est accompagné *de sa femme, pilote un monoplan* de 230 CV, dont le rayon d'action atteint près de 2.000 kilomètres.

L'équipage pense accomplir son premier vol sans escale.

La mission d'Estaillour-Chanteraine dans l'Ouest africain

Walvis-Ray (Quest africain), 16 juin. — Une mission coloniale aérienne française conduite par M. d'Estaillour-Chanteraine, est arrivée hier 15 juin, en provenance de Mossamedes.

Elle repartira aujourd'hui à destination du Cap.

LA GRÈVE DU TEXTILE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les Centrales ouvrières textiles belges socialistes, chrétiennes et libérales, qui ont des membres occupés dans les usines du Nord de la France, ont fait savoir au gouvernement qu'elles acceptaient de reprendre le travail aux conditions offertes par les patrons français, c'est-à-dire maintien des salaires aux taux actuels mais suppression de la prime de présence ou tout autre formule équivalente. Elles ont promis d'autre part, d'engager leurs membres à reprendre le travail dès que la chose serait possible, même si les ouvriers français n'acceptaient pas les propositions des patrons.

Le Gouvernement a estimé dans ces conditions que ces ouvriers devaient être considérés comme chômeurs involontaires et qu'il ne pouvait se désintéresser de leur sort.

Le Conseil des ministres du 15 juin a, en conséquence, décidé d'accorder un secours spécial aux ouvriers belges affiliés aux caisses de chômage en faisant connaître cette décision aux Centrales intéressées. Il a obtenu d'elles le renouvellement des engagements rappelés ci-dessus et la promesse qu'elles feraient tout leur possible pour faire reprendre le travail.

A ROUBAIX

Un cortège communiste se déroule sans incident

C'est dans le calme le plus complet *que se déroula, hier, le cortège communiste* à Roubaix.

Fort d'environ six cents personnes, ce cortège partit de la place de la Gare vers 15 h. 20, entouré de forces de police imposantes. M. Desmettre, commissaire central, dirigeait le service d'ordre avec son habileté coutumière. On notait plusieurs drapeaux rouges et de nombreuses pancartes portant les inscriptions habituelles.

Femmes en tête, le cortège partit par la rue du Chemin de Fer et, par l'Alouette, il arriva à l'Epeule.

Toujours sans incident, le cortège descendit les rues Watt, de la Perche, emprunta la rue de Lille, puis la rue du Moulin et déboucha rue Jules-Guesde par la rue Ma-Campagne. Traversant le quartier du Tilleul, il tourna rue Monge, traversa la place Faidherbe puis le boulevard de Colmar et, enfin, arriva boulevard de Strasbourg, à la *Prolétarienne*, où se tint la réunion habituelle.

Contrairement à l'habitude, les manifestants témoignaient de peu d'ardeur dans leurs chants et leurs cris. On passa même devant plusieurs usines sans qu'une seule injure fût jetée! La garde mobile, elle-même, fut délaissée par les manifestants.

La surveillance

Après la tempête, le calme. Roubaix a, même la rue des Longues-Haies ont retrouvé leur physionomie habituelle. Rien à signaler au cours de la journée d'hier, si ce n'est le léger incident que nous relatons d'autre part.

Rue des Longues-Haies, le soir venu, des troupes prirent de nouveau position, sous la direction de M. Malot, commissaire de police. Toutefois, ces forces de police sont beaucoup moins importantes que les jours précédants. Elles n'eurent d'ailleurs à intervenir en aucune façon.

Les fameux projecteurs qui excitèrent tant la curiosité lundi soir n'ont plus été amenés, leur présence ayant été jugée inutile. Mais ceci ne veut pas dire que la surveillance soit relâchée. Elle demeure toujours aussi active malgré un déploiement moindre de troupes.

De multiples rondes circulent en ville le soir venu et de nombreux carrefours sont surveillés.

Les meneurs de ces dernières soirées sont inculpés de pillage en bandes et à forces ouvertes et passibles de travaux forcés

A la suite des violents incidents des 13 et 14 courant, qui ont abouti aux pillages et incendies que l'on sait, le Parquet de Lille a fait ouvrir une enquête qui a été effectuée par la gendarmerie de Roubaix.

Vingt et un individus qui, d'une façon ou d'une autre, ont pris une part active aux incidents ont été identifiés. L'un d'eux, le nommé Jules Decaux, vingt-six ans, secrétaire des Jeunesses communistes, demeurant Bar Saint-Sauveur rue Saint-Sauveur, à Lille, a *été arrêté.*

M. Davenay, juge d'instruction, a lancé des mandats d'arrêt contre les vingt autres meneurs qui sont activement recherchés et dont l'arrestation est imminente.

Inculpés de pillage en bande et à forces ouvertes (art. 440 du Code), ces individus sont passibles de condamnations aux travaux forcés ou à des amendes variant de 200 à 5.000 francs.

Un léger incident : Des pierres jetées contre un inspecteur de police

Un léger incident a marqué la réunion qui suivit le cortège unitaire.

Quand les manifestants entrèrent dans le local de la *Prolétarienne*, M. Fischer, commissaire de police, les y suivit, *accompagné de quatre agents de* Sûreté et d'un inspecteur de la spéciale. Mais, à peine dans la cour, les policiers furent reconnus et les huées s'élevèrent. Quelques pierres tombèrent et l'une d'elles atteignit l'inspecteur spécial qui fut blessé légèrement.

D'autre part, la réunion ayant été à ce moment déclarée privée, M. Fischer n'insista pas et se retira avec ses hommes.

A CROIX

Un meeting unitaire

Une fois de plus, les unitaires avaient organisé mardi, à 15 heures, une manifestation.

Précédés et suivis de gardes mobiles à cheval, ils ont parcouru les rues Jean-Jaurès, Kléber, des Ogiers, de Tourcoing et de la Gare. Moins nombreux que de coutume, les cent douze hommes et les quarante-huit femmes du cortège s'amusèrent fort du refrain qu'ils chantaient, sur l'air des Allumoirs :

Vivent les Longues-Haies, ma mère (bis).
Et on s'en f... de la garde mobile (bis).

Après le cortège, une courte réunion eut lieu à la salle municipale des fêtes.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDIQUÉS CÉGÉTISTES A LYS-LES-LANNOY

M. Liagre, du Comité intersyndical de grève, nous prie d'annoncer qu'une assemblée générale des syndiqués cégétistes aura lieu ce matin, à 9 h. 30, au Trianon de la Justice, à Lys-les-Lannoy.

A TOURCOING

Le calme continue à régner partout à Tourcoing.

A 13 h. 30, un cortège unitaire gros de 450 manifestants, partit de la rue Houchard et après avoir défilé dans les rues des Phalempins, de Gand, de la Latte et de Menin, revint à son siège, à 16 h. 20, sans qu'aucun incident se soit produit.

A HALLUIN

Une manifestation unitaire

Dans l'après-midi de mardi, un cortège qui s'est formé rue Edouard-Vaillant, a parcouru la ville. Ce cortège qui se composait d'environ 300 personnes, fut ce qu'avaient été les autres: en tête, une musique jouant des airs révolutionnaires; puis les manifestants criant et chantant, comme d'ordinaire. On remarquait la présence de beaucoup d'étrangers.

Au Parc Municipal des Sports, rue de l'Abattoir, une réunion a eu lieu au cours de laquelle M. Emile Bostoen, d'Halluin et Vandeputte, de Lille, ont pris la parole.

Un service d'ordre important avait été organisé que dirigeaient le commandant Ternaux, de la garde républicaine mobile, assisté des capitaines Heurtel et Roland et de l'adjudant Lecomte, celui-ci commandant la gendarmerie locale; et M. Prévost, commissaire de police d'Halluin, secondé par M. Joveniaux, commissaire de police spéciale.

Aucun incident ne s'est produit.

Les unitaires annoncent pour vendredi un « congrès d'usines », à raison d'un délégué par cent ouvriers.

Une manifestation suivrait cette réunion.

A RONCQ

Un cortège

Le Syndicat unitaire de Roncq avait organisé pour hier un cortège qui a parcouru les principales rues au chant de refrains révolutionnaires. Il comportait 300 personnes à peine. Le cortège s'est dissous à la Maison du Peuple, où M. Jules Veirman, secrétaire, a pris la parole.

UNE RÉUNION COMMUNISTE A MOUSCRON

Mardi après-midi, à 17 h. 30, une réunion communiste, qui a duré environ une heure et qui groupait un très petit nombre d'auditeurs, s'est déroulée à la « Bleuse Tartine », dans le quartier frontière de la Planche, à Mouscron.

Le communiste liégeois Jonas a préconisé la grève à outrance, exhortant même les ouvriers à user de représailles afin d'empêcher la reprise du travail.

Tout s'est heureusement déroulé dans le plus grand calme et il n'y eut aucun incident.

A HERSEAUX

Des portes sont de nouveau barbouillées de goudron

Une fois encore des faits regrettables se sont produits à Herseaux. Dans la nuit de dimanche à lundi, des individus sont venus barbouiller de goudron les portes des domiciles des personnes suivantes:

Mme Elvire Debacker, 86, sentier Saint-Jean-Baptiste; MM. Auguste Van Heseghem, carrière du lundi, 3; Hubert Demeyter, sentier Saint-Jean-Baptiste, 72 et Frédéric Vermeeren, sentier Saint-Jean-Baptiste, 6.

Les trois premières personnes travaillent aux usines Lepoutre, la dernière à l'usine Leclercq-Dupire, à Wattrelos, en qualité de contremaîtres.

La gendarmerie d'Herseaux, qui a été saisie de plaintes, a ouvert une enquête.

A WARCOING

Un groupe de grévistes empêche les ouvriers de la commune d'aller travailler

Mardi matin, vers 6 heures, un groupe d'une vingtaine de grévistes, étrangers à la commune, était arrivé au pont de la Pomme-d'Or. Ils se mirent à interroger les ouvriers se rendant en France à l'effet de savoir où ils travaillaient. Ils firent rebrousser chemin aux ouvriers du textile, les accompagnant même un certain temps pour constater s'ils retournaient chez eux. La gendarmerie, alertée aussitôt, se rendit sur les lieux, mais à son arrivée tout le monde avait disparu. L'enquête continue.

AU SUJET DU CORTÈGE UNITAIRE DE VENDREDI DERNIER

Nous avons reçu hier une lettre des Syndicats unitaires par laquelle ils disent: « Dans votre numéro de lundi dernier, vous dites « La manifestation organisée par le Syndicat unitaire et le Comité de grève de Roubaix n'avait pas à être interdite, car aucune demande n'avait été faite. » Nous rétablissons les faits:

« Le mardi 9 juin, une délégation s'est rendue dans ce but à la Mairie. Après avoir attendu de 10 h. 30 à midi, la délégation dut se retirer sans avoir obtenu d'audience.

» Au retour de la délégation, une demande sur papier timbrée fut adressée au Maire de Roubaix. Le vendredi matin, M. le Commissaire central nous *téléphona en* nous informant que si la manifestation était régionale, il ne pourrait l'autoriser. Or, comme en font foi les affiches apposées sur les murs de Roubaix seulement, il n'était aucunement question de manifestation régionale. Ce qui n'empêcha pas M. le Commissaire central de nous informer à 11 h. 30, que notre manifestation était interdite. »

UN APPEL AUX OUVRIERS PARISIENS EN FAVEUR DES GRÉVISTES

Paris, 16 juin. — Le parti communiste et la C.G.T. avaient organisé ce soir à la salle Bullier une réunion à laquelle étaient conviés tous les travailleurs appartenant au parti communiste. Au cours de cette réunion, plusieurs orateurs, notamment MM. Racamona, de la C.G.T.; Raynaud, de l'Union des Syndicats ouvriers de la région parisienne, et Gilbert Declercq, secrétaire de l'Union nationale des Syndicats unitaires du Nord, ont pris la parole pour inviter les ouvriers parisiens à soutenir dans la lutte les grévistes du textile du Nord.

LES GESTES DE SOLIDARITÉ

Souscriptions reçues au Bureau de bienfaisance de Tourcoing. — Le Bureau de bienfaisance de Tourcoing a reçu les souscriptions suivantes au profit des grévistes du textile: M. Paul Descamps, contrôleur principal des Contributions indirectes, 60 fr.; Le Personnel de la Corroierie Decock, Wattrelos, 55 fr.; Amicale des Anciens Combattants de Tourcoing, 146 fr.; Quêtes effectuées par la Bourse du Travail (C.G.T.), rue de Guinet, journée du 15 juin, 4.354 francs. — Total des souscriptions reçues à ce jour: 23.164 fr. 55, dont 17.648 fr. 05 par la Bourse du Travail de Gaînes.

Les quêteurs de la C.G.T. sont munis de tronc scellés. Ces troncs sont déposés intacts à la Recette du Bureau de bienfaisance et des Hospices, 48, rue de Tournai, où eut lieu l'ouverture et le replombage des troncs, le contrôle des sommes reçues.

Dès que le montant des souscriptions sera assez important, une distribution supplémentaire de secours sera faite à toutes les familles inscrites au Bureau de bienfaisance.

LE MEURTRE DE PHILIPPE DAUDET

Un témoin confirme la déposition de M. J. Goldsky

Paris, 16 juin. — M. Mozer, substitut du service central au Parquet de la Seine, a recueilli le témoignage de M. G... au sujet de la mort du jeune Philippe Daudet.

M. G... avait adressé au Parquet une lettre dans laquelle il donnait certains détails que M. Mozer a tenu à vérifier. Il a précisé les termes de cette lettre, mais a demandé que son nom soit tenu secret.

Au moment de la mort du jeune Philippe, a-t-il dit, j'étais en relations avec Mme J. A..., amie de Mme M..., amie elle-même de Le Flaoutter.

Mme J. A... me dit un jour: « Il vient de se passer quelque chose d'épouvantable; j'étais avec Mme M... dans la boutique de Le Flouatter, et pendant que je regardais des livres, elle était descendue dans le sous-sol. Tout à coup, elle remonta toute pâle et me dit: « C'est horrible, on vient de tuer un jeune homme en bas. »

Plusieurs fois, a ajouté M. G..., j'ai pressé Mme J. A... de révéler ces faits à la justice. Elle m'a écrit récemment que je pouvais parler de son témoignage, mais on m'a volé les lettres qu'elle m'a écrites à ce sujet.

M. G... a indiqué, en outre, que l'amie de Le Flaoutter habitait la Suisse, mais qu'elle correspondait avec son amie par la poste restante de Genève.

Il a d'ailleurs donné les noms exacts des deux dames et des recherches vont être faites pour contrôler l'exactitude de ses affirmations.

M. G... a expliqué qu'il savait par qui les lettres lui avaient été volées et *qu'il connaissait l'endroit où elles* se trouvent actuellement. Il a dit, en outre, que Mme J. A... et Mme M. L.... amie de Le Flaoutter, avaient vécu toutes deux ensuite et qu'il allait *écrire à la première poste restante* afin de lui faire part des événements.

D'après lui, l'amie de Le Flaoutter aurait rédigé un récit du drame et les lettres de pression qui lui auraient été adressées pour obtenir son silence seraient actuellement entre les mains d'une personnalité importante.

LA DÉPOSITION DE M. LANDAU

Paris, 16 juin. — Les débats de ce procès en diffamation intenté devant la douzième Chambre correctionnelle par M. Léon Daudet au chauffeur Bajot ont continué cet après-midi.

L'affaire a été appelée pour « suite à donner » à trois heures de l'après-midi. On remarquait au banc de la partie civile M. Léon Daudet, entouré de ses avocats, Mes de Roux et Calzant et au banc des prévenus, le chauffeur Bajot. On entend de nouveaux témoins: M. Mestre, professeur à la Faculté de droit de Paris et celui qu'on attendait, M. Landau.

— Il y a dix-huit mois, déclare ce dernier, une personne que je ne puis nommer, vint me voir. Elle m'avoua qu'elle avait assisté au drame de la *mort de Philippe. Je ne suis pas pour* les coups de théâtre, pour les révélations sensationnelles, les coups de tonnerre de la vérité. Non, d'ailleurs l'affaire est des plus simples. Ce qui m'est arrivé est fort naturel.

» Dans mon cabinet directorial de l'Agence technique de presse, je reçois des ministres et des repris de justice. (Rires). Je veux dire par là, toutes sortes de gens. On sait, d'autre part, la fidélité que j'ai vouée à la mémoire d'Almeyreyda. Après avoir fait l'éloge de Miquel Almeyreyda, M. Landau poursuit: C'est une des compagnes du libertaire qui est venue me voir. C'est une personne sérieuse et non une mythomane. Ce n'est pas non plus un agent provocateur. Or, cette personne m'a apporté, à moi qui étais sûr du suicide de Philippe Daudet, les preuves du contraire. Elle m'a raconté que, le 24 novembre 1923, elle se trouvait à la librairie Le Flaoutter où elle pouvait voir sans être vue. Elle a entendu un coup de feu, puis elle a vu deux hommes qui prenaient la fuite.

— Etaient-ils armés? demande le président Audierre.

— Elle n'a pu me le dire, répond M. Landau.

Depuis, cette personne a reçu des lettres de menace qui furent expertisées par mes soins et, grâce à l'écriture, je connais l'expéditeur.

A ce moment, un vif et rapide incident se produit. Le chauffeur Bajot, qui se trouve tout près du témoin, se lève et invective contre M. Jacques Landau avec violence. Les avocats interviennent.

Le président Audierre avertit le chauffeur Bajot:

— Si vous recommencez, je vous ferai expulser de l'audience.

On entend de nouveau M. Jean Goldsky, qui fit une enquête sur la mort de Philippe Daudet, alors qu'il était rédacteur au « Rappel ». Selon M. Jean Goldsky la personne dont a parlé M. Jacques Landau serait la femme d'un fonctionnaire de police actuellement dans un département *français. Ce fonctionnaire n'a pas pris* part à l'enquête sur l'affaire Philippe Daudet, mais il fut amené à y collaborer plus tard.

On entend ensuite le chauffeur Bajot, qui répète ce qu'il a déclaré aux Assises de la Seine de novembre 1925: « Philippe Daudet s'est suicidé le samedi 24 novembre 1923, boulevard Magenta, dans mon taxi ».

L'audience a été ensuite levée et la suite des débats renvoyée à mercredi prochain. Il y aura une audience du matin, où l'on plaidera.

— Les opérations de sauvetage du sous-marin anglais « Poseidon », coulé en Chine, ont été abandonnées par ordre de l'Amirauté, l'épave étant recouverte d'une couche de boue de plus de 2 mètres d'épaisseur.

— En son hôtel de Boulogne-sur-Seine, sous la présidence de M. André-François-Poncet, sous-secrétaire d'Etat, la société « Autour du Monde », qui groupe les bénéficiaires des bourses de voyages autour du monde, fondée il y a vingt-cinq ans par M. Albert Kahn, a fêté ses noces d'argent.

— Une des plus importantes maisons d'exportation de Hambourg, la firme Schubbach, Thümer et Cie, fondée en 1867, a suspendu ses paiements. Son passif serait de 700.000 livres sterling.

— A Madrid: Un violent incendie s'est déclaré dans la propriété du torédor Machaquito. Les pompiers luttent contre le sinistre qui menace de se propager aux autres maisons.

— De Bowaron (New-Jersey): Un incendie a éclaté dans l'entrepôt d'une grande société pétrolière. Il a gagné un remorqueur et deux chalands chargés de pétrole, qui ont été entièrement consumés. Il y aurait trois hommes manquant du fait de l'incendie. Les dégâts sont évalués à 500.000 dollars.

Dernière Heure

Les rescapés du *Saint-Philibert* quittent l'hôpital

Les cinq rescapés nantais du *Saint-Philibert*, dont l'état est satisfaisant, ont quitté l'hôpital de Saint-Nazaire et ont pris le train pour Nantes; les trois naufragés étrangers sont restés à l'hôpital.

Les obsèques des victimes

Nantes, 16 juin. — Les obsèques des victimes auront lieu jeudi, à 9 h. 30. Le deuil se réunira dans la cour du château. Après une bénédiction et des discours, les corps identifiés seront rendus à leur famille et les autres seront enterrés au cimetière de la Bouteillerie.

Dernières nouvelles sportives

BOXE

LE HONGROIS EOLAZS BAT VIGNERON

Paris, 16 juin. — Au Central Sporting-Club, l'Hongrois Eolazs met le Français Vigneron knock-out à la quatrième reprise.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 16 juin.

Ventes, 4.000; importations, 7.411; Américain, hausse 1; Brésilien, hausse 1; Egyptien, hausse 5.

	New-York		Nouv. contr		New-Orléans	
Termo	Préc.	Jour			Préc.	Jour
Disp....	8.07	8.95	—.—	—.—	8.43	8.68
Juin....	8.32	8.78	—.—	—.—